



Problème sur installation pompe a chaleur

Par Visiteur

En 2006, la sté FROID CLIMAT me vend une solution de chauffage par pompe a chaleur pour alimenter un plancher chauffant. La pose du plancher effectuée par mes soins a été suivie par le vendeur de la pompe de marque TECHNIBEL mise en service le 31/10/06-

Dés le 22/12/06 pompe en panne, remplacement du module MC8- depuis cette panne, j'ai enregistré 17 pannes demandant intervention et remplacement de pièces et toujours le module MC8 - aujourd'hui la sté a facturé sa dernière intervention (1668.43?) et refuse de la terminer si je ne la règle pas, alors que je considère que la machine est toujours sous garantie. je demande de changer ce matériel déjà très abimé suite aux nombreuss interventions, et qui tombe en panne dès que la température baisse. De plus la sté FROID CLIMATISATION ne pose plus cette marque de pompe, peut être ont-ils eu trop de problème.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quand bien même votre pompe ne serait plus sous garantie, le vendeur est tenu par de la garantie des vices cachés (art. 1641 du Code civil).

Cette garantie court sur deux ans à compter de la découverte du vice, en l'espèce vous prenez en compte le vice apparau suite à la 17ème réparation.

Dans ce cas, vous avez deux possibilités (art. 1644 du Code civil):

- soit vous rendez la pompe à chaleur et le vendeur vous restitue le prix de vente
- soit vous gardez la pompe et vous demandez à ce que l'on vous restitue une partie du prix (cette somme devra être déterminée par un expert).

Vous pouvez donc essayez de faire valoir ces arugements auprès du vendeur ou bien s'il ne veut rien entendre saisir la justice.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse qui confirme mon doute